

CONSIDÉRANT que le français est la langue officielle et commune au Québec et que certaines mesures particulières doivent être mises en place pour le valoriser et assurer sa pérennité;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a présenté le projet de loi 96 à cette fin;

CONSIDÉRANT que le projet de loi 96 impose plusieurs contraintes aux cégeps anglophones;

CONSIDÉRANT que le projet de loi 96 modifiera significativement le parcours académique des futures étudiant(e)s des cégeps anglophones en obligeant tous les étudiant(e)s à compléter trois cours de programme en français et en ajoutant l'obligation de réussir l'épreuve uniforme de français pour tous les étudiant(e)s qui n'ont pas été déclaré admissible à recevoir l'enseignement en anglais;

CONSIDÉRANT que l'impact de ces mesures sera particulièrement préjudiciable pour les étudiants autochtones qui étudient dans notre institution;

CONSIDÉRANT que les modifications imposées seront très difficiles à mettre en pratique, risquent de créer de nombreuses mises à pied et multiplieront les coûts car les cégeps anglophones devront offrir deux cheminements pour chaque programme;

Le syndicat des professeurs du Collège Dawson

- dénonce le manque total de consultation des enseignant(e)s sur les impacts qu'auront les modifications apportées par le projet de loi 96 au parcours académique des étudiants des cégeps anglophones.
- dénonce ces décisions gouvernementales prises sans tenir compte des réalités de l'enseignement collégial.
- considère que les conséquences de ces modifications seront désastreuses pour les cégeps anglophones sans mener aux résultats escomptés.
- recommande que cette prise de position soit transmise
- à Mme Danielle McCann, ministre de l'Enseignement supérieur;
- à M. Simon Jolin-Barrette, ministre responsable de la Charte de la langue française;
- à la Fédération des cégeps;
- à la Direction du Collège Dawson;
- à l'exécutif de la FNEEQ.